Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601618-20260625-2026_53-DE

PLOEMEL

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI JEUDI 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le **Jeudi 25 juin à 20 heures**, le Conseil municipal de la Commune de Ploemel s'est réuni en séance publique en mairie, Salle Joseph Le Pévédic, sous la présidence de Monsieur Stéphane MATRON, Maire, dûment convoqué le 19 juin 2026

Etaient présents (23) : Stéphane MATRON, Stéphanie CATEL, François LECHAT, Marie CARRER, Christophe PETIT, Sandra GAUTHIER, Eric LE MAREC, Marie-Laure DAVID, Martine ROY, Guillaume DAOULAS, Adeline LE BOULAIRE, Pascal DANO, Anne-Sophie DEBOYSER, Christophe THOMAS, Steve ARBAULT, Isabelle CAMENEN, Joël SOBEL, Vanessa GIET, Benjamin LANCELIN, Sylvie MORVANT, Christophe LE FALHER, Morgan LE BOULAIRE, Louis LE BELZ

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.
Secrétaire de séance : Christophe PETIT

Conseillers en exercice : 23	Présents : 23	Votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement

2026-53: Finances : Renouvellement de la contractualisation d'une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne

Rapporteur : Stéphanie CATEL, adjointe aux finances

Afin de financer les besoins temporaires de trésorerie, dans le cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, la commune a contractualisé en 2025 une ligne de trésorerie de 500 000€ auprès de la Caisse d'Epargne. Ce concours permet de couvrir des besoins de trésorerie ponctuels nécessaires au maintien du fonctionnement des services.

Une ligne de trésorerie n'est pas un emprunt. Il s'agit d'un concours de trésorerie inscrit hors budget destiné à la gestion de la trésorerie de la collectivité. Les crédits fournis par une ligne de trésorerie n'ont pas vocation à financer des investissements et ne procurent aucune ressource budgétaire. Les crédits fournis par une ligne de trésorerie sont destinés à permettre à l'ordonnateur une meilleure maîtrise de ses flux et un assouplissement des rythmes de paiement. Les tirages ne s'effectuent qu'en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Afin de bénéficier des mêmes conditions financières, il est proposé de retenir l'offre de renouvellement de la Caisse d'Epargne pour un même montant de 500 000€.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 18 juin 2026

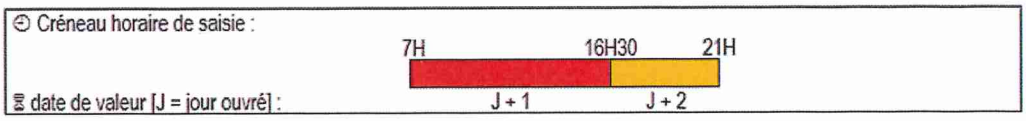
Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601618-20260625-2026_53-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix d'autoriser le Maire à contractualiser une ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne aux conditions suivantes :

LIGNE DE TRESORERIE

Emprunteur	Commune de Ploemel
Montant	500.000 euros
Durée	12 mois
Taux	Taux ESTER (1) + 0.57 % A titre indicatif, l'ESTER est de 1.93 % au 28/05/2026.

Process de traitement automatique	Tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office
Base de calcul	Exact/360
Demande de tirage, remboursement	Aucun montant minimum



Paiement des intérêts	Chaque trimestre, par débit d'office
Date limite de signature du contrat	Un mois à compter de son édition
Frais de dossier	0.10 %
Commission de non-utilisation	0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen. Périodicité trimestrielle

(1) Dans l'hypothèse où l'index ESTER serait inférieur à zéro, l'index sera alors réputé égal à zéro

MAIRIE DE PLOEMEL * MORBIHAN *

Le Maire,
Stéphane MATRON

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État